

DOUBLE PECULE DE VACANCES ET 13^E MOIS

Institution	Etablissement de crédit	
Descriptions	Financement des doubles pécules de vacances et 13^e mois attribué aux salariés sur base des lois relatives aux vacances annuelles ; permet de lisser ces dépenses sur 12 mois ; crédit annuel renouvelable.	
Objet financé	Double pécule de vacances et 13 ^{ème} mois.	
Garantie	Néant ou par exemple gage sur fonds de commerce	
Bénéficiaire	Personne morale	Oui
	Indépendant	Oui
	Autres éléments	/
Modalités techniques	Montant	Minimum € 2.000 (indicatif)
	Durée	Un an renouvelable
	Remboursement	Remboursements étalés sur 12 mois ; plusieurs formules possibles (constant ou dégressif)
Coûts	Intérêts	Marge de 0.5-2 % (indicatif) sur taux de référence à 1 ans
	Autres frais	Frais de dossier
Critères	De recevabilité	/
	D'octroi	Critères classiques tels que : crédibilité de l'entreprise/du projet et de l'entrepreneur, secteur, rentabilité, potentiel de croissance, structure financière, capacité de remboursement, objet à financer, apport propre, garantie proposée
Dossier de demande	Introduction	Via entrepreneur
	Documents	Comptes annuels ; business plan et plan financier si nouveau projet spécifique
	Durée traitement	1 semaine (indicatif)
	Autres	/
Lien internet	Institution	Liste établissements de crédit : www.fsma.be + www.febelfin.be Voir aussi www.financementdesentreprises.be
	Ecosubsibru	/

